



## Konkurse - Faillites - Fallimenti

VS

1. Débitrice: **Swisscarrelage Sàrl**, 1964 Conthey
2. Délai pour contester l'état de collocation:  
20 jours après la publication
3. **Remarques:** Suite à l'admission en 1ère classe d'une production tardive, l'état de collocation est à nouveau déposé.  
Un délai de 20 jours, dès la présente publication, est imparti aux créanciers pour intenter action contre la collocation de la nouvelle créance, faute de quoi elle sera définitivement admise à l'état de collocation (art. 250 LP).  
Tous les documents indiqués ci-dessus peuvent être consultés à l'Office des faillites soussigné.  
But social : Exploitation d'une entreprise de carrelage, achat, vente et commercialisation de produits de carrelage...

Office des faillites du district de Conthey  
R. Vergère, préposé  
1963 Vétroz

01176279

